Nations Unies S/PV.6820



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6820e séance

Mercredi 8 août 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

12-45452 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois d'août, je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. l'Ambassadeur Nestor Osorio, Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à toute son équipe, qui ont assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 2012. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Salamatu Hussaini Suleiman, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général : Je me réjouis d'avoir l'occasion de parler au Conseil de sécurité de la situation au Mali, qui est profondément inquiétante.

Depuis que la crise a commencé il y a quelques mois, la situation n'a cessé de dégénérer, semblant chaque semaine atteindre un nouveau sommet de gravité. Un pilier régional de la démocratie a complètement dévié de la voie constitutionnelle, compromettant des années de progrès. Une crise alimentaire et nutritionnelle déjà horrible a encore empiré, exposant des milliers de personnes supplémentaires à de graves pénuries de vivres, d'eau et de services de base. Dans des régions autrefois marquées par la stabilité et la coexistence pacifique, l'extrémisme, la criminalité et les violations des droits de l'homme ont gagné du terrain.

Ces faits graves ont causé d'énormes souffrances au peuple malien. Ils font aussi peser une menace de plus en plus lourde sur la paix et la sécurité internationales. Le mois dernier, en adoptant la résolution 2056 (2012), le Conseil de sécurité a manifesté son inquiétude. Aujourd'hui, au vu des derniers événements, il est clair que le Conseil va peut-être devoir aller plus loin.

(*le Secrétaire général poursuit en anglais*)

Des progrès limités ont été enregistrés afin de rétablir l'ordre constitutionnel à Bamako. Les forces sociopolitiques maliennes restent divisées quant au fait d'appuyer les accords de transition et, plus généralement, concernant les perspectives d'avenir du pays. La junte militaire conserverait, semble-t-il, une forte influence sur le processus de transition. Elle garde le contrôle des forces de sécurité et de défense, et continue de réprimer violemment les soldats soupçonnés d'avoir soutenu la tentative de contre-coup d'État du 30 avril.

Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont appelé à un gouvernement plus ouvert et ont chargé le médiateur de la CEDEAO d'engager d'urgence des consultations avec les parties prenantes maliennes. Ils ont également décidé de déployer la Force en attente de la CEDEAO au Mali et d'envoyer une mission d'évaluation technique à Bamako pour préparer ce déploiement. Je sais que le Président de la Commission de la CEDEAO, M. Kadré Désiré Ouédraogo, a transmis au Conseil le rapport de la mission d'évaluation et d'autres documents pertinents.

Le retour du Président Dioncounda Traoré à Bamako est un fait positif. Sa présence renforce la légitimité constitutionnelle des accords de transition et peut contribuer à faire en sorte que les Maliens jouent un rôle central dans la conduite du processus de transition. Je salue les mesures prises par le Président pour garantir la formation d'un gouvernement d'unité nationale. J'accueille également favorablement le fait qu'il ait annoncé la création du Comité national de transition, du Comité de dialogue national et du Haut Conseil d'État, qu'il envisage de présider.

Je voudrais à présent aborder la situation qui règne dans le nord, où le climat de sécurité demeure instable et imprévisible. Le groupe Ansar Dine et le Mouvement

unité pour le jihad en Afrique de l'Ouest, qui seraient liés à Al-Qaida au Maghreb islamique, ont pris le contrôle de la région après avoir évincé le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et ont illégalement imposé la charia aux habitants. Compte tenu de l'afflux des jihadistes originaires ou non de la région, il y a lieu de s'inquiéter que le nord ne devienne un refuge pour les terroristes et les éléments criminels.

Le médiateur de la CEDEAO, le Président Blaise Compaoré, a fait les premiers pas en vue de rencontrer les représentants du MNLA et d'Ansar Dine. Après s'être rendu dans le nord du Mali hier, le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, M. Djibrill Bassolé, a rencontré les dirigeants d'Ansar Dine et a exigé qu'ils rompent tout lien avec les mouvements terroristes avant que des pourparlers de paix ne puissent être engagés. Toutefois, aucun dialogue réel n'a été établi entre le Gouvernement malien et les groupes du nord. Avec la création de la Commission nationale de négociation, proposée par le Président Traoré, il faut espérer qu'un processus de dialogue dirigé par les Maliens, avec l'aide de la CEDEAO et des pays du champ, commencera sous peu.

Pour ma part, j'ai usé de mes bons offices pour aider à régler la crise, par l'entremise de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, M. Said Djinnit. Depuis le début du processus de médiation mené par la CEDEAO, M. Djinnit est en contact étroit avec l'équipe de médiation. Il a effectué plusieurs missions de bons offices en Mauritanie et en Algérie, et a participé aux sommets de la CEDEAO et à d'autres réunions sur le Mali.

Ici, au Siège, le Département des affaires politiques procède à des consultations avec les Représentants permanents des États membres de la CEDEAO, le pays concerné et d'autres partenaires. Les stratèges militaires de l'ONU ont participé, à titre consultatif, à la mission d'évaluation technique de la CEDEAO. À l'heure où les autorités maliennes de transition se préparent à engager un dialogue national, l'ONU est prête à offrir ses connaissances considérables en matière de mise en place de tels processus et de facilitation d'un tel dialogue.

Le conflit au Mali a exacerbé une situation humanitaire déjà grave. Plus de 174 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, et plus de 253 000 se sont refugiées dans les pays voisins. L'insécurité alimentaire et une grave crise nutritionnelle frappent actuellement 4,6 millions de personnes au Mali, et plus de 18 millions de personnes à travers toute la région du Sahel.

Je suis également extrêmement préoccupé par les informations indiquant que les groupes armés dans le nord commettent de graves violations des droits de l'homme et se livrent notamment à des exécutions sommaires, des viols et des actes de torture contre les civils. En outre, le groupe Ansar Dine a délibérément détruit neuf des 16 mausolées de Tombouctou, avec un mépris impitoyable pour des sites inscrits par l'UNESCO sur la liste du patrimoine indivisible de l'humanité. J'encourage le Conseil de sécurité à envisager sérieusement d'imposer des restrictions de voyage et des sanctions financières ciblées contre les individus ou groupes impliqués dans des activités terroristes, religieuses extrémistes ou criminelles au Mali.

La crise au Mali est complexe et multidimensionnelle. Son règlement appelle une stratégie globale et intégrée, plutôt que des mesures partielles et décousues. J'encourage vivement le Gouvernement malien à élaborer une stratégie politique générale pour rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays et restaurer l'autorité de l'État dans le nord. Cette stratégie doit clairement apporter des réponses aux revendications socioéconomiques et politiques sincères, et préciser les modalités d'un dialogue et des négociations politiques ainsi que les objectifs d'une éventuelle intervention militaire contre les forces extrémistes dans le nord.

(*le Secrétaire général reprend en français*)

À l'avenir, il est essentiel que les Maliens prennent les choses en main et fassent preuve de détermination. La CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne, les principaux pays de la région et les partenaires bilatéraux doivent tous s'associer à cette entreprise. Il y aura beaucoup de difficultés à surmonter pour arriver à rétablir la paix au Mali et dans la région sahélienne en général. Nous devons avoir une vision commune des choses et coordonner étroitement nos activités. L'ONU continuera de faire sa part.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Hussaini-Suleiman.

Mme Hussaini-Suleiman (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre une nouvelle fois la parole devant cet organe au nom de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour informer le Conseil des derniers faits relatifs à la situation politique et à la sécurité au Mali et des efforts déployés par la CEDEAO et ses partenaires

pour maîtriser la situation. Tout d'abord, je voudrais vous rendre un vibrant hommage, Monsieur le Président, pour votre excellente conduite des débats et remercier la France d'avoir organisé le présent échange. Je tiens également à saluer l'excellente déclaration faite par le Secrétaire général au sujet de cette situation.

Les actes condamnables de vandalisme, la criminalité et les violations flagrantes des droits de l'homme qui accompagnent la rébellion dans le nord depuis le 17 janvier empirent de jour en jour. Tout cela se produit en dépit de l'appel solennel lancé par la CEDEAO et la communauté internationale aux groupes armés dans le nord pour qu'ils respectent le caractère sacré du mois de ramadan. Les derniers exemples de cette litanie de crimes sont la lapidation d'un couple soupçonné d'adultère et l'imposition d'un couvre-feu aux femmes, de l'aube au crépuscule, dans le territoire occupé.

Parallèlement, alors que des progrès concrets sont réalisés dans le cadre du processus de transition, les forces marginales déterminées à empêcher le bon déroulement de la transition ont récemment multiplié leurs actes de provocation et d'obstruction. La communauté internationale doit porter toute son attention sur ces faits alarmants et sur la menace inquiétante que la double crise au Mali fait peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Cette situation appelle des mesures urgentes et résolues, de la part de chacun d'entre nous.

Étant donné que le Conseil de sécurité est en train d'examiner activement la demande que lui a adressée la CEDEAO d'autoriser le déploiement d'une force de stabilisation au Mali en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, je me propose aujourd'hui de fournir des informations complémentaires, en ce qui concerne le processus politique mais aussi sur le déploiement envisagé de contingents de la CEDEAO.

Il convient de rappeler, qu'au paragraphe 18 de la résolution 2056 (2012), adoptée le 5 juillet à sa 6798[e] séance, le Conseil, entre autres décisions,

> « [s'est] déclar[é] prêt à examiner plus avant la demande de la CEDEAO [visant l'obtention d'un mandat de l'ONU] dès qu'il aura obtenu davantage de précisions sur les objectifs, les moyens et les modalités du déploiement envisagé et sur d'autres mesures possibles, [a] encourag[é] à cet égard les autorités de transition maliennes, la Commission de la CEDEAO, la Commission de l'Union africaine et les pays de la région ».

Depuis, la CEDEAO a intensifié ses efforts pour stabiliser la situation au Mali, en coopération étroite avec l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires, conformément à l'esprit de cette résolution.

Le 7 juillet, le médiateur de la CEDEAO pour la crise malienne, S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, et le Groupe de contact régional pour le Mali, composé des Présidents du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Niger, du Nigéria et du Togo, ont rencontré à Ouagadougou un échantillon représentatif des acteurs de la vie sociale et politique malienne dans l'objectif que les décisions prises par la CEDEAO lors de son sommet tenu à Yamoussoukro les 28 et 29 juin soient mises en œuvre. Tous les grands groupes sociopolitiques du Mali ont assisté à cette réunion, à l'exception des partis marginaux soutenant la junte militaire, qui ont décliné l'invitation.

Le Groupe de contact régional a demandé aux parties prenantes de présenter des propositions au Président malien par intérim concernant la constitution d'un gouvernement d'unité nationale avant le 31 juillet. En outre, le Gouvernement de transition était quant à lui chargé d'établir, dans les mêmes délais, une feuille de route avec des tâches concrètes et un calendrier précis pour sortir de la crise, organiser des élections présidentielles libres, justes et transparentes et garantir la sécurité sur le territoire malien.

Ces décisions ont été pleinement approuvées par la grande majorité des parties prenantes maliennes, y compris le Gouvernement de transition, l'Assemblée nationale, les partis politiques et les organisations de la société civile. Depuis, le Premier Ministre a présenté la feuille de route du Gouvernement pour la transition à l'Assemblée nationale malienne et au médiateur de la CEDEAO. Autre fait positif, la CEDEAO a facilité le retour de France, le 27 juillet, du Président par intérim, M. Dioncounda Traoré. Dans un discours à la nation prononcé le 29 juillet, M. Traoré a demandé au peuple malien d'accepter avec enthousiasme l'aide proposée par la CEDEAO, l'Union africaine, l'ONU et les pays du champ, et a promis de présenter une demande officielle dès qu'il aura formé le Gouvernement d'unité nationale, comme voulu par la CEDEAO. Ce processus est activement en cours.

Dans le cadre des efforts pour évaluer la situation en matière de sécurité sur le terrain et définir plus précisément les besoins liés à un éventuel déploiement de la Force en attente, la Commission de la CEDEAO a dépêché une mission d'évaluation technique au Mali du 6 au 19 juillet. Cette mission faisait également suite à la demande du Conseil de sécurité d'obtenir davantage de

précisions sur le déploiement envisagé. Dans le cadre de la coopération étroite qui existe entre la CEDEAO et ses partenaires, des experts militaires et politiques de l'Union africaine, de l'ONU et d'autres partenaires se sont joints à leurs collègues de la CEDEAO pour cette mission.

Le rapport de la mission d'évaluation technique a été présenté à la réunion des chefs d'état-major des armées de la CEDEAO, tenue à Abidjan du 25 au 27 juillet. Une dernière conférence de planification visant à parfaire le concept stratégique est prévue du 9 au 13 août à Bamako, avec la participation de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'ONU, de l'Union européenne et d'autres partenaires, pour rendre possible le déploiement dès que l'ONU aura donné son autorisation.

Suite à la mission d'évaluation technique, des informations détaillées sur le déploiement envisagé ont été fournies dans un rapport intitulé « Concept stratégique de la CEDEAO sur le règlement de la crise en République du Mali », transmis le 3 août au Conseil par l'intermédiaire du Bureau du Secrétaire général. Ce rapport aborde, entre autres, les domaines suivants : objectifs stratégiques, concept opérationnel, planification des opérations militaires et constitution des forces, structure politique de commandement et de contrôle, délais fixés pour le déroulement de l'opération, et moyens disponibles et ressources supplémentaires requises. Il décrit également les modalités de coopération avec le Gouvernement malien et d'autres partenaires. La CEDEAO espère que le rapport et le document final de la dernière conférence de planification règleront toutes les questions en suspens s'agissant du déploiement prévu par la CEDEAO et garantiront l'adoption par l'ONU du mandat que lui ont demandé la CEDEAO et l'Union africaine.

Comme cela a été indiqué dans des documents déjà présentés au Conseil, la stratégie de la CEDEAO au Mali vise à intensifier les efforts de médiation auprès de toutes les parties prenantes tout en procédant à un déploiement progressif. Le but de la force de stabilisation de la CEDEAO est d'aider le Gouvernement malien à réaliser les objectifs suivants : garantir la sûreté de la transition et de ses institutions; restructurer et réorganiser les forces de sécurité et de défense maliennes; et rétablir l'intégrité territoriale du pays en étendant l'autorité de l'État dans le nord, mais aussi en luttant contre les réseaux terroristes et criminels et les conséquences humanitaires de la crise.

Les conditions humanitaires et de sécurité dans le nord du Mali s'aggravent de jour en jour. Avec l'éviction fin juin dans le nord du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Ansar Dine, la communauté internationale peut aujourd'hui difficilement qualifier les événements qui se déroulent dans le nord d'actes de rébellion ou d'expression d'une volonté d'autodétermination. Le fait que le MNLA ait été rayé de l'équation signifie que les exigences politiques ont cédé la place à des actes terroristes et criminels purs et simples, qui doivent être combattus par tous les moyens disponibles.

Le temps presse. Chaque jour où nous tergiversons et repoussons une intervention concrète au Mali offre aux réseaux terroristes et criminels une nouvelle occasion de consolider leurs positions, de commettre d'horribles crimes de guerre et d'aggraver le sort de la population dans le nord. L'objectif de ces groupes terroristes et de ces réseaux criminels transnationaux est clair : établir dans le nord du Mali un sanctuaire et un centre de coordination à l'intention des réseaux terroristes continentaux, notamment Al-Qaida au Maghreb islamique, le MUJAO, Boko Haram et Al-Chabab. Si cet objectif est atteint, aucun pays en Afrique, ni d'ailleurs hors du continent, ne sera en sécurité. Plus cette situation précaire persiste, plus le danger qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales s'alourdit. Il faut agir maintenant. Un mandat du Conseil pour le déploiement d'une force de stabilisation au Mali constituera une mesure concrète et décisive.

Enfin, je saisis cette occasion pour exprimer la sincère reconnaissance de la CEDEAO à l'ONU, à l'Union africaine, à l'Union européenne et aux partenaires bilatéraux pour le ferme appui qu'ils lui fournissent, notamment en mettant à disposition leurs experts pour la dernière conférence de planification, qui sera cruciale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António : Je voudrais, au nom de la Commission de l'Union africaine, remercier la présidence française du Conseil de sécurité pour avoir bien voulu inviter l'Union africaine à cette séance sur la situation au Mali, dont la tenue atteste l'importance que la communauté internationale attache aux événements en cours dans ce pays.

Je renouvelle la gratitude de l'Union africaine aux membres du Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution 2056 (2012), qui a permis de conférer une plus grande autorité aux conclusions de la réunion inaugurale du Groupe de soutien et de suivi, tenue à Abidjan le 7 juin 2012 sous les auspices conjoints de l'Union africaine, de

l'ONU et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

À l'instar de la Commissaire Suleiman, qui m'a précédé, je félicite le Secrétaire général pour son exposé détaillé qui, entre autres aspects, reflète l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés au Mali.

Je salue la présence du représentant du Mali, de la Commissaire aux affaires politiques de la CEDEAO, des représentants de la Côte d'Ivoire qui sont à ses côtés, et du représentant du Burkina Faso, ici en sa qualité de médiateur dans la crise malienne. Je voudrais indiquer une nouvelle fois que les efforts inlassables que déploie la CEDEAO en vue du règlement de la crise que connaît le Mali méritent toute notre appréciation.

Je voudrais également relever l'engagement des pays du champ qui, par la force du voisinage, ont une contribution essentielle à apporter aux efforts en cours. La déclaration qui a couronné la rencontre entre les ministres des affaires étrangères des pays du champ, tenue à Niamey le 6 août 2012, avec la participation, en qualité d'invités, de la Libye, du Nigéria et du Tchad, témoigne dudit engagement.

L'Union africaine, tout comme les autres membres de la communauté internationale, est profondément préoccupée par la situation qui prévaut au Mali. Celle-ci constitue une des plus graves menaces à laquelle le continent est confronté en termes de paix et de sécurité. Les événements qui ont eu lieu au Mali ont porté atteinte à deux des principes les plus fondamentaux de l'Union africaine : d'une part, le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de ses États membres, du fait de l'occupation d'une partie importante du territoire malien par des groupes armés, terroristes et criminels; d'autre part, le rejet des changements anticonstitutionnels et de la prise du pouvoir par la force, principe mis à mal par le coup d'État du 22 mars 2012.

La crise malienne met également en relief d'autres menaces à la paix et à la sécurité sur le continent. Il convient de relever ici la banalisation du recours à la rébellion armée pour faire valoir des revendications politiques, alors même que les mécanismes institutionnels existants offrent un cadre pour l'expression et la prise en charge de toute revendication légitime. Il s'agit là d'une pratique qui porte en elle le danger d'une remise en cause des processus de démocratisation en cours sur le continent africain.

La situation au Mali est d'autant plus préoccupante qu'elle se caractérise aussi par la présence, au nord du pays, et ce, depuis plusieurs années, de groupes terroristes et criminels. À la faveur de la rébellion armée et du coup d'État du 22 mars 2012, ces groupes ont étendu leur contrôle et constituent une menace maintenant décuplée, tant pour les pays de la région que pour la communauté internationale dans son ensemble. S'y ajoutent une situation humanitaire catastrophique, ainsi que de graves violations des droits de l'homme et d'autres actes criminels, dont la destruction de monuments historiques à Tombouctou en est l'expression la plus ignoble.

C'est au regard de tous ces éléments que l'Union africaine s'est activement engagée dans la recherche d'une solution rapide à la situation qui prévaut au Mali. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS) a consacré pas moins de six réunions à cette situation, dont deux au niveau ministériel et une au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Nous avons pris nombre d'initiatives pour faciliter tant la coordination entre les différents acteurs concernés que la mobilisation de l'appui de la communauté internationale aux efforts du continent, et ce, à travers la constitution et l'opérationnalisation du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali.

La présente séance du Conseil de sécurité se tient à un moment où des perspectives encourageantes semblent se dessiner en ce qui concerne le processus de normalisation institutionnelle au Mali, à la suite du coup d'État de mars dernier et de l'agression physique inacceptable dont le Président par intérim, M. Dioncounda Traoré, a été victime le 21 mai 2012. En effet, le retour au Mali du Président par intérim, l'adresse à la nation qu'il a faite dans la foulée et les consultations en cours en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale ont fait naître l'espoir d'une stabilisation rapide de la situation à Bamako. Celle-ci, est-il besoin de le souligner, constitue une condition essentielle à la mobilisation de toutes les énergies au Mali, ainsi qu'à un engagement plus soutenu et mieux coordonné de la communauté internationale aux côtés du Mali, en vue de faire face au grave danger que la situation dans le nord du pays fait peser sur l'existence même de l'État malien.

Comme les membres le savent sans doute, lors de la réunion au sommet du 14 juillet dernier, tenue sous la présidence du Président Alassane Dramane Ouattara, le CPS a fait siennes les conclusions de la réunion du Groupe de contact de la CEDEAO, qui a eu lieu à Ouagadougou le 7 juillet 2012, en ce qui concerne la formation d'un gouvernement d'union nationale. Dans le prolongement de cette réunion, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union européenne, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations

Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Ambassadeur Saïd Djinnit, ainsi que des représentants de la CEDEAO, de l'Union européenne et de la Francophonie, se sont rendus à Bamako au début du mois d'août 2012. II s'agissait, à travers cette mission conjointe, qui est intervenue au moment du retour au Mali du Président Dioncounda Traoré, de marquer l'appui de la communauté internationale à son action et de l'encourager à aller rapidement de l'avant.

II importe que la présente réunion encourage les acteurs maliens à accélérer la formation du Gouvernement d'union nationale, dont le parachèvement ouvrira la voie à la levée de la mesure de suspension de la participation du Mali aux activités de l'Union africaine, prise par le CPS en mars dernier. Il est tout aussi crucial que cette réunion souligne l'impératif d'une transition respectueuse de l'état de droit, particulièrement au regard des exactions et des violations des droits de l'homme relevées à Bamako.

L'Union africaine encourage le dialogue avec les groupes disposés à négocier sur la base du respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali, ainsi que du rejet total de la rébellion armée, du terrorisme et des activités criminelles connexes. À cet égard, nous nous félicitons des efforts que déploie le Médiateur de la CEDEAO et l'encourageons à poursuivre l'action engagée, y compris en assurant une coordination étroite avec les pays du champ.

Dans le même temps, et ainsi que le Conseil de paix et de sécurité l'a souligné à plusieurs reprises, d'autres options doivent être envisagées, tant il est vrai que nous ne devons en aucune façon permettre que la situation qui prévaut sur le terrain dure indéfiniment. C'est dans ce contexte que le CPS a très tôt exprimé sa détermination à imposer des sanctions contre les groupes terroristes et criminels opérant au nord du Mali, ainsi qu'à l'encontre de tout autre groupe armé qui ferait obstacle à la recherche d'une solution à la crise et aux efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine. La Commission est en train de compiler la liste des groupes armés, terroristes et criminels actifs au nord du Mali, aux fins de leur inscription sur la liste des groupes terroristes établie par l'Union africaine.

Il importe également de travailler à la mise en place des dispositifs sécuritaires et militaires requis en vue d'assurer la sécurité des institutions de la transition, de restructurer et de réorganiser les forces de sécurité et de défense du Mali, et de restaurer l'autorité de l'État sur la partie nord du pays, ainsi que de lutter contre les réseaux terroristes et criminels actifs sur 1e terrain. Dans cette perspective, l'Union africaine a appuyé le processus de planification initié par la CEDEAO, en même temps qu'elle a lancé un appel tant au Conseil de sécurité qu'aux autres membres de la communauté internationale pour qu'ils apportent tout l'appui requis à cet effet.

Sur la base des demandes de clarification faites par le Conseil de sécurité lors de sa réunion consultative annuelle avec le CPS en juin dernier à New York, des décisions pertinentes du CPS et de la résolution 2056 (2012), il importe, à travers un concept stratégique, d'articuler de manière holistique les mesures politiques, sécuritaires et militaires à prendre en vue du règlement rapide de la crise au Mali. La Commission continuera à travailler avec la CEDEAO et les pays du champ, ainsi qu'avec l'ONU, l'Union européenne et d'autres partenaires, pour la finalisation rapide de ce document. Ainsi que l'a souligné le CPS, le concept stratégique et la planification conduite par la CEDEAO doivent se renforcer mutuellement.

La gravité de la crise au Mali et les enjeux qu'elle comporte exigent la mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale et une coordination étroite des efforts afin de donner un impact maximal aux initiatives prises et d'aboutir aux résultats recherchés. II s'agit, dans ce cadre, de maintenir et de renforcer la cohésion de l'action africaine, dans l'esprit de la Déclaration solennelle sur la situation au Mali adoptée par le sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba en juillet dernier. II s'agit aussi, dans un esprit de véritable partenariat, de continuer à travailler avec le Conseil de sécurité et les autres acteurs internationaux concernés pour qu'ils apportent le soutien requis total aux efforts conduits par l'Afrique et prennent toutes les décisions nécessaires à cette fin. L'Union africaine, à travers le CPS et sa Commission, s'y emploie de toutes ses forces.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Mali.

M. Daou (Mali) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et, en même temps, de saluer votre initiative de convoquer la présente réunion consacrée à la situation grave que connaît mon pays, le Mali. Je voudrais également remercier et féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa présentation à la fois concise et exhaustive, et pour tous les efforts louables qu'il déploie constamment dans le cadre de la recherche d'une solution durable à la crise malienne et ce, conformément à l'esprit de la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité.

La situation au Mali a connu une évolution significative avec le retour du Président de la République par intérim, le Professeur Dioncounda Traoré, après plus

de deux mois passés en France où il était en traitement médical suite à son agression, le 21 mai 2012. Dans une allocution à la nation malienne, le 29 juillet dernier, le Chef de l'État, le Professeur Dioncounda Traoré, dans un élan de mansuétude, de magnanimité et de dépassement de soi, a renouvelé son pardon à ses agresseurs en déclarant,

> « Je l'ai dit et je le répète aujourd'hui : ma vie n'est rien à côté du Mali et à mes agresseurs, je réitère mon pardon. Je pardonne pour le Mali, je pardonne au nom du Mali, car le Mali a besoin de toute son énergie et de tous ses enfants pour se remettre debout ».

Mais au-delà de la grandeur d'âme et de l'humanisme qui caractérisent l'homme d'État et Président de la transition, force doit cependant rester à la loi. Aussi, soucieux de lutter contre l'impunité et fidèle à ses engagements, le Gouvernement a décidé d'ouvrir une enquête et de poursuivre les auteurs présumés pour troubles à l'ordre public, tentative d'assassinat, complicité de tentative d'assassinat et non-assistance à personne en danger. Leur procès qui a débuté hier, le 7 août, se poursuit, et le verdict est attendu dans les semaines à venir.

Aujourd'hui plus que jamais, le Mali est déterminé à relever les défis multiples qui ont mis à rude épreuve sa souveraineté, son unité nationale et son intégrité territoriale. Dans cette perspective, le Président de la République par intérim vient de proposer une architecture originale de sortie de crise, prenant en compte les préoccupations des différents acteurs nationaux à travers la création d'organes de transition, à savoir, un Haut Conseil d'État constitué du Président de la République et de deux Vice-présidents; un Gouvernement d'union nationale où seront représentées toutes les composantes des forces vives; un Conseil national de transition ayant une compétence consultative et regroupant les représentants des partis politiques et de la société civile; une Commission nationale aux négociations chargée d'engager avec les mouvements armés du nord du Mali des pourparlers de paix en relation avec le médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Par ailleurs, le plan indique que la sécurité du Président de la République et des autres institutions de la République sera assurée par l'armée et les services de sécurité maliens. Il prévoit également d'adresser à la CEDEAO, à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies une requête en fonction des conclusions de la mission d'évaluation de la CEDEAO. Depuis une semaine, le Président de la République par intérim a engagé des consultations avec tous les acteurs du pays dans le cadre de la consolidation de la transition et de la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Si des avancées significatives ont été enregistrées ces dernières semaines dans le cadre du rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la stabilisation des institutions de la République, il n'en demeure pas moins que la situation sur le plan de la sécurité dans les régions nord du Mali demeure très critique. En effet, les groupes terroristes et islamistes radicaux, avec la complicité d'Al-Qaida au Maghreb islamique, se livrent à toutes sortes de sévices et d'exactions à l'encontre d'innocentes populations civiles, foulant ainsi aux pieds les droits fondamentaux de l'homme et le droit international humanitaire. Les groupes terroristes Ansar Dine et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest s'adonnent à toutes sortes d'activités criminelles – destruction d'infrastructures socioéconomiques, de mausolées classés au patrimoine de l'UNESCO – comme l'a si bien souligné tout à l'heure l'Observateur permanent de l'Union africaine.

Je voudrais également dire un mot sur la situation humanitaire qui ne cesse de se dégrader dans cette région et qui interpelle la communauté internationale et toutes les bonnes volontés. À l'heure actuelle, les financements nécessaires pour répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés et des personnes déplacées sont nettement insuffisants. Les 167 000 déplacés internes et les 250 000 réfugiés dans les pays voisins, notamment au Niger, au Burkina Faso, en Mauritanie, en Algérie, en Guinée et au Togo, vivent dans des conditions extrêmement difficiles.

Le Gouvernement malien, en collaboration avec le Haut Conseil islamique du Mali, le Collectif des ressortissants du Nord, la Croix-Rouge malienne, l'association Cri du cœur et les organismes des Nations Unies en charge de l'action humanitaire, a entrepris l'organisation de convois humanitaires dans les localités du nord, notamment à Tombouctou, Gao, Kidal, Douentza, Hombori et Gossi. Des vivres, des médicaments, des moustiquaires imprégnées ont été acheminés dans ces régions contrôlées par les groupes intégristes et terroristes. Des équipes de médecins ont été dépêchées sur place pour assurer la prise en charge des urgences médicales.

L'amélioration des conditions de vie des personnes affectées par la crise au nord et la situation d'insécurité alimentaire figure également parmi les priorités du Gouvernement malien, qui a engagé une vaste campagne de mobilisation de ressources auprès de la communauté internationale.

Tout récemment, le Ministre malien de l'action humanitaire, de la solidarité et des personnes âgées, à la tête d'une forte délégation, a visité des camps de réfugiés maliens au Burkina Faso, afin de leur apporter réconfort moral et appui financier. La délégation qui séjourne actuellement au Niger, où elle a été reçue par le Premier Ministre nigérien, envisage de se rendre prochainement en Mauritanie, qui a accordé l'hospitalité à un grand nombre de réfugiés maliens.

C'est le lieu de remercier les pays voisins, les organismes des Nations Unies en charge de l'action humanitaire ainsi que tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur accompagnement. C'est également l'occasion de lancer un appel pressant à la solidarité internationale pour éviter une catastrophe humanitaire dans la région.

Le Secrétaire général a tout à l'heure opportunément évoqué les diverses initiatives en cours au niveau de la CEDEAO, des pays du champ et du Conseil de sécurité dans le cadre de la recherche de solutions durables à la grave crise qui touche le Mali. Je voudrais ici réitérer solennellement l'engagement sans faille du Gouvernement malien à ne ménager aucun effort pour travailler en synergie avec l'Union africaine, la CEDEAO, le Conseil de sécurité et tous les autres partenaires pour atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est fixés, à savoir la libération des régions du nord du Mali et l'organisation d'élections générales libres et démocratiques sur toute l'étendue du territoire national.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.